

(Texte)

Monsieur l'Orateur, avant d'entamer le vif du sujet, je voudrais rappeler à la Chambre l'amendement qu'a présenté hier soir le chef de l'opposition. Il a failli ne pas le présenter, mais il est quand même parvenu à le faire.

(Traduction)

Comme la proposition de changer le drapeau national du Canada aura une portée sur l'unité et la destinée du Canada maintenant et pendant des années à venir, le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la tenue d'un plébiscite avant que la Chambre des communes prenne une initiative quelconque, afin que tous les Canadiens puissent légitimement se prononcer sur un drapeau national.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, seulement quelques mots sur cet amendement à la motion principale.

Le chef de l'opposition fut pendant cinq ans...

Une voix: Non, pendant six ans.

M. Caouette: ... pendant six ans, premier ministre du Canada. Il y a sept ou huit ans, le chef de l'opposition préconisait et promettait un drapeau national distinctif. Qu'est-ce qui l'a empêché de présenter, pendant les années 1958, 1959, 1960, 1961, son référendum ou son plébiscite au peuple canadien afin de savoir quel drapeau ce dernier désirait comme emblème distinctif et national?

Le chef de l'opposition tente actuellement de «jouer à la petite politique», de faire valoir que son groupe est plus important que les groupes opposés. De plus, je soutiens que le chef de l'opposition se sert présentement de la résolution à l'étude pour tenter de créer un climat de mésentente par tout le Canada, pour chercher à soulever l'élément anglais contre l'élément français. C'est ce que le chef de l'opposition tente de faire.

Une voix: Il le fait dans son propre parti!

M. Caouette: En effet, il le fait même dans son propre parti.

Je ne nommerai personne ni ne dévoilerai de noms de députés, seulement j'ai rencontré hier des députés du parti conservateur qui semblaient tout à fait dissatisfaits du discours que prononçait le chef de l'opposition. Il est étrange de constater que le même chef de l'opposition, en temps d'élections, ne prononce pas le même discours. Seulement, à ce moment-ci, parce que le gouvernement a l'audace et le courage de présenter un drapeau national distinctif au Canada, que nous réclamons depuis vingt-cinq ans au pays, le chef de l'opposition tente de faire croire que le drapeau

[M. Caouette.]

présenté actuellement par la proposition «A» de la résolution est de nature à satisfaire seulement l'élément canadien-français de la province de Québec.

Jamais dans le passé la province de Québec n'a eu à décider entre deux feuilles d'érable ou une feuille d'érable, mais elle a toujours suggéré et suggère encore que l'adoption d'un drapeau national distinctif ne fasse pas l'objet d'un débat sur une question de race, de religion ou de couleur, mais d'une question exclusivement et entièrement canadienne, exactement comme ce qui est proposé dans la résolution.

Je tiens ici à féliciter le premier ministre du Canada (M. Pearson) d'avoir eu le courage de prononcer le discours que l'on sait devant les membres de la Légion canadienne—je dirais plutôt devant quelques membres de la Légion canadienne, parce que quand bien même le premier ministre aurait rencontré 1,500 ou 2,000 membres de la Légion canadienne à Winnipeg, il y en a des milliers d'autres dans les provinces du Canada qui n'ont pas prisé du tout la façon dont le premier ministre a été traité à Winnipeg.

Lorsqu'il a parlé, en cette occasion, aux membres de la Légion canadienne réunis en congrès à Winnipeg, le premier ministre a déclaré que le temps était venu pour le Canada de posséder un véritable drapeau qui se distingue de ceux des autres pays et qui soit officiellement reconnu dans le monde entier comme l'emblème du Canada.

Dès leur première campagne électorale, les créditistes de notre groupe, de même que ceux de l'autre groupe, ont favorisé et préconisé l'adoption d'un drapeau et d'un hymne national distinctifs. Voici, en effet, ce qu'on lisait dans le programme électoral distribué à travers tout le pays en 1962:

Un gouvernement du Crédit social procéderait immédiatement à l'adoption d'un drapeau distinctif et d'un hymne national.

Non pas un drapeau et un hymne national rattachés à d'autres, mais bien distinctifs.

Dans la province de Québec, la publicité distribuée à l'occasion des campagnes électorales par le Ralliement créditiste faisait également état de notre désir et de notre volonté de doter le Canada d'un drapeau distinctif.

Ainsi, le 21 novembre 1962, le député de Medicine-Hat (M. Olson) proposait ce qui suit:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait, d'ici un an,...

C'était en 1962, et nous sommes rendus en 1964.

...convenir d'un modèle de drapeau national distinctif et approprié et présenter à cette Chambre une mesure législative visant à l'adoption de ce symbole.